

DREAL Bourgognes Franche Comté
STE/DEE
Évaluation Environnementale - 21 bd
Voltaire - CS27912 – 21079 DIJON Cedex

COURNON D'AUVERGNE, le 23 Février 2024

Référence du dossier : A-4-AVRKYGAHB

Objet : Note annexée – Demande examen au cas par cas - Centrale photovoltaïque au sol à Chatillon Sur Seine (21)

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une note d'informations complémentaires pour le projet de centrale photovoltaïque au sol de « 110 Bourgogne – Chatillon Sur Seine (21) » :

1- Le raccordement du projet :

Le projet prévoit un raccordement par la mise en place d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT) au niveau des bâtiments existants de la coopérative agricole "110 Bourgogne". Ce TGBT sera intégré dans le bâtiment servant de bureaux sur le site existant.

Une tranchée sera creusée pour raccorder le TGBT au Point de Livraison (PDL) ENEDIS, qui sera installé en limite de propriété au niveau du chemin de Massingy (voir la carte de localisation des éléments de raccordement du projet ci-dessous).



Localisation des postes de raccordement sur le site de Chatillon Sur Seine (21)

Il est important de rappeler que le projet ne vise pas la réinjection sur le réseau, mais plutôt l'autoconsommation, complétée par la mise en place d'une convention d'autoconsommation sans injection avec ENEDIS.

2- Les caractéristiques techniques de l'installation :

- La clôture :

Le site est exploité par la coopérative agricole depuis plusieurs années et est déjà clôturé. Dans le cadre du projet, aucune modification de la clôture existante n'est prévue (voir photos du site ci-dessous)



Photo 1 : Localisation de la clôture existante– Site de Chatillon Sur Seine



Photo 2 : Localisation de la clôture existante et emprise du projet – Site de Chatillon Sur Seine

- **Le projet photovoltaïque :**
- Hauteur minimale des panneaux : Environ 80cm
- Espacement interstitiel entre les panneaux : Environ 0,02m
- Espacement entre les rangées de panneaux : Environ 2m
- Inclinaison : 15°
- Technologie et provenance des panneaux : Monocristallin – Chine (Prévisionnel - Tout dépendra des disponibilités du fournisseur.)
- Surface couverte par les panneaux : 3 957,9 m²

3- Détails techniques relatifs à la phase d'exploitation:

- Durée prévue d'exploitation : 20 ans
- Modalités de démantèlement : La coopérative, en tant qu'unique investisseur dans la centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation à Chatillon Sur Seine, est responsable du démantèlement à la fin de la durée d'exploitation. Les travaux de démantèlement comprennent:
 - Le démontage des tables de support, y compris les tiges d'ancrage,

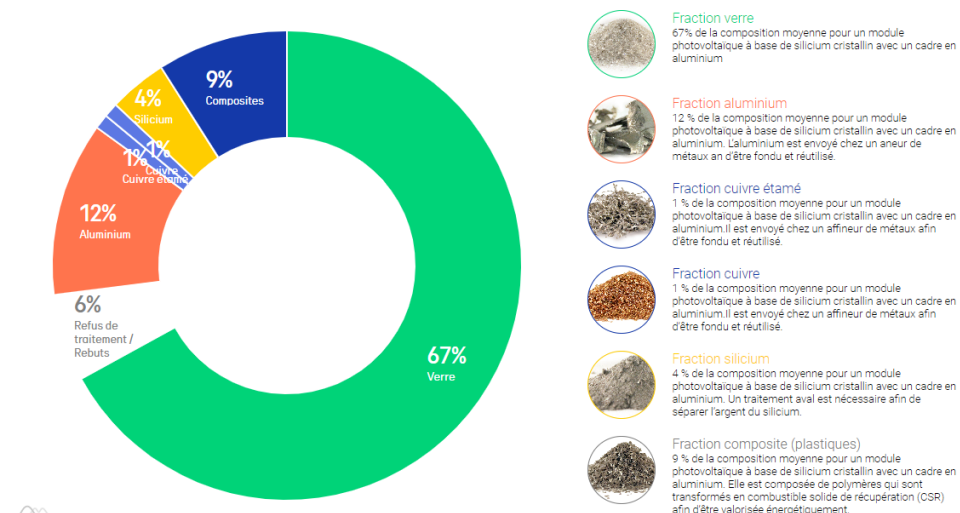
- Le retrait du local technique (poste de livraison),
- L'évacuation des réseaux câblés,
- le démontage et le retrait des câbles et des gaines.

Les délais nécessaires pour le démantèlement de l'installation sont estimés à environ 3 mois. Le démantèlement en fin d'exploitation sera effectué en fonction de la future utilisation du terrain. Ainsi, il est possible qu'à la fin de la vie utile des modules, ils soient simplement remplacés par des modules de dernière génération, que la centrale soit reconstruite avec une nouvelle technologie, ou que les terres redeviennent vierges de tout aménagement.

• Modalités de recyclage : Irisolaris est affiliée à SOREN, anciennement connue sous le nom de PV Cycle, une association à but non lucratif créée pour concrétiser l'engagement des professionnels de la photovoltaïque en établissant une filière de recyclage des modules en fin de vie. À l'heure actuelle, SOREN gère un système entièrement opérationnel de collecte et de recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie dans toute l'Europe. La collecte des modules en silicium cristallin et des couches minces s'effectue selon trois procédés :

- Des conteneurs sont installés auprès de centaines de points de collecte pour de petites quantités,
- Un service de collecte sur mesure est proposé pour les grandes quantités,
- Le transport des panneaux collectés vers des partenaires de recyclage est assuré par des entreprises certifiées.

Les modules collectés sont ensuite démontés et recyclés dans des installations dédiées, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits. Le taux de recyclage atteint plus de 90 %.



Exemple de matériaux présents dans un panneau photovoltaïque – Source : PVCycle

4- Compatibilité du projet vis-à-vis du règlement d'urbanisme :

Le projet est implanté dans une zone déjà occupée par les structures existantes de la coopérative 110 Bourgogne. Cette zone est classée en zone Uy, conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chatillon Sur Seine approuvé le 07/09/2022. Cette classification en zone à vocation principale d'activité économique (zone Uy) autorise les activités tertiaires, artisanales, commerciales ou de service. Étant donné que la centrale photovoltaïque au sol est spécifiquement dédiée à la coopérative agricole existante pour l'autoconsommation, dans le but de garantir son autonomie énergétique (la centrale est considérée comme un équipement de service pour la coopérative), le projet est donc conforme au règlement du PLU de Chatillon Sur Seine en vigueur.